



DELIBERATION DU CONEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 21/10/2020

Référence
2020_10_22

Objet de la délibération
Choix d'un prestataire pour l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest en cours de révision

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	36	40

Date de la convocation
14/10/2020

Date d'affichage
14/10/2020

Vote
À l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 21 Octobre à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOUÉROU Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André

Excusé.e.s ayant donné procuration :

MM : BÉLE Christophe à Mme BALCON Claudie, GOULAOUIC Pascal à M. RAPIN Raphaël, NÉDÉLEC Yohann à M. CUIILLANDRE François, TREGUER Jean-François à Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick

Excusé.e.s :

Mmes : ABIVEN Bernadette, BONNARD LE FLOCH Frédérique, L'HOSTIS Neïma, NICOLAS Gaëlle M. QUILLÉVÉRÉ Bernard

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS, Mickaèle, PELTIER Caroline MM : BUREL Erwan, CANN Thierry, FLOCH Erwan

A été nommé secrétaire :

M. LECLERC Patrick

Objet de la délibération : Choix d'un prestataire pour l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest en cours de révision

Le 30 avril 2019, la révision du SCoT du Pays de Brest a été prescrite, notamment afin d'élargir le périmètre du SCoT du Pays de Brest au territoire de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. La procédure est soumise à évaluation environnementale.

Afin de ne pas être juge et partie, le pôle métropolitain a souhaité confier la réalisation de l'évaluation environnementale du document à un prestataire extérieur. À cette fin, il a lancé un marché public à procédure adaptée le 3 juin

2020.

Il est attendu que le prestataire s'assure que l'ensemble du rapport environnemental réponde aux exigences des normes législatives en vigueur et soit cohérent, entre ses différents chapitres et avec l'ensemble du SCoT révisé (diagnostic, PADD, DOO). Le prestataire sera chargé de réaliser :

- une analyse des deux SCoT du territoire actuellement en vigueur, et des avis qu'ils ont reçu de la part de l'autorité environnementale ;
- un résumé non technique de l'évaluation environnementale (méthode, limites et principaux résultats) ;
- un scénario environnemental « au fil de l'eau » (perspective d'évolution probable du territoire si le SCoT n'était pas révisé) ;
- une analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre du document et de la mise en œuvre cumulée du SCoT avec d'autres plans ou projets lorsque cela est pertinent, avec un focus particulier sur :
 - les zones faisant l'objet d'une protection Natura 2000 ;
 - les zones « susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ».
- un accompagnement du pôle métropolitain dans une démarche « Éviter-Réduire-Compenser » ;
- en fin de procédure, une analyse de l'avis de l'autorité environnementale, voire des conclusions de l'enquête publique suivant les thèmes abordés, sur le projet de SCoT arrêté et un accompagnement du pôle métropolitain dans la rédaction du mémoire en réponse et la prise compte des remarques ;
- un accompagnement du pôle métropolitain durant toute la procédure de révision, avec notamment une présence très régulière en comité de pilotage.

NB : la justification de l'articulation du SCoT avec les documents dits « supérieurs », l'état initial de l'environnement et la trame verte et bleue, la justification des choix du SCoT et la définition des critères, indicateurs et modalités de suivi du document seront réalisés par l'ADEUPa. Le prestataire sera consulté sur la réalisation de chacune de ces pièces, notamment afin de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du rapport environnemental.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- Retenir l'offre de SCE
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché

Cette prestation fera l'objet d'une demande de subvention auprès de conseil régional au titre des crédits régionaux du contrat de partenariat 2017-2020.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Élaboration de l'évaluation environnementale pour la révision du SCoT du Pays de Brest	82 188 €	Pôle métropolitain du Pays de Brest	49 313 €
		Conseil Régional - Contrat de partenariat	32 875 €
Total (TTC)	82 188 €	Total (TTC)	82 188 €

Il est proposé au conseil du Pôle métropolitain d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour un montant de 32 875 € auprès du conseil régional au titre des crédits régionaux du contrat de partenariat 2017-2020

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain :

- Retient l'offre de SCE
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise le Président à solliciter une subvention pour un montant de 32 875 € auprès du conseil régional au titre des crédits régionaux du contrat de partenariat 2017-2020

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre